



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 492-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 492-2023 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire a été adopté le 12 septembre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 13 septembre 2023.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Fortier", is written over a horizontal line.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière